VILLEJUIF

Programme de réussite éducative à Villejuif

Une nouvelle approche
dans l'accompagnement de l'enfant

Cette plaquette est destinée aux partenaires de l'Éducation nationale, du réseau associatif, des structures de santé ou d'animation travaillant au contact des enfants et des adolescents de Villejuif. En étant relai de ce programme, vous concourrez à un meilleur accompagnement des enfants ayant besoin d'un coup de pouce !

À qui s'adresse ce programme ?

Le PRE est proposé aux enfants âgés de **2 à 16 ans** qui présentent des **signes de fragilités éducatives.** Il concerne principalement ceux qui résident et/ou **sont scolarisés dans les quartiers Politique de la Ville** (Lebon / Mermoz, Lozaits-Nord /Grimaud / A.Gouret et Alexandre-Dumas).

En quoi consiste-t-il ?

Étape 1

LE REPÉRAGE

Qui ? Tous les partenaires socio-éducatifs et de santé : enseignants, éducateurs, animateurs, associations, acteurs socio-culturels, médecins, psychologues.

Quoi ? Ils repèrent des fragilités chez l'enfant sur plusieurs critères :

- **Dans le milieu scolaire :** troubles d'apprentissage, absences régulières, refus ou indisponibilité face aux apprentissages.
- **Dans la sphère familiale :** problème de santé des parents, contexte social difficile (précarité, logement insalubre), difficultés éducatives, violences intrafamiliales.
- **Dans la sphère extra-scolaire et extra-familiale :** enfant sans accès à des activités extrascolaire.
- **Dans ses relations aux autres :** faits de violences envers d'autres enfants, des adultes ou contre lui-même, repli sur soi, isolement.
- **Dans le domaine de la santé :** enfant n'ayant pas accès aux soins élémentaires ou aux soins spécifiques malgré un besoin identifié.

Étape 2

L'ORIENTATION

Qui ? Tous les partenaires socio-éducatifs et de santé.

Quoi ? Ils reçoivent la famille pour informer et proposer une orientation sur le Programme de réussite éducative.
Ils remplissent la fiche de sollicitation avec la famille et la transmettent à la Coordinatrice.

À noter

Le PRE est un dispositif de libre - adhésion. Les partenaires socio-éducatifs et de santé remplissent la fiche de sollicitation avec la famille et la transmettent à la coordinatrice du PRE. (Cette fiche contient des informations essentielles pour l'analyse de la situation et une autorisation de partages des informations). Elle est à signer obligatoirement par l'orienteur et la famille.

Étape 3

LES 1ERS ENTRETIENS ET L'ÉTUDE DE LA DEMANDE

Qui ? L'équipe du PRE :

- **La coordinatrice** est en charge de la coordination du dispositif sur le territoire. Elle est garante du bon fonctionnement du dispositif, elle assure l'articulation entre les partenaires, la gestion de l'équipe et la gestion administrative et financière et anime les équipes pluridisciplinaires de soutien.
- **Les référents de parcours** sont les interlocuteurs principaux du jeune et de sa famille dans le cadre de leurs parcours PRE. Ils recoupent constamment les informations transmises par la famille, l'enfant, et les analysent afin de rendre le suivi cohérent. Ils évaluent l'évolution du parcours de l'enfant. Ils accompagnent individuellement et collectivement les enfants et leurs familles dans leurs parcours.
- **La psychologue** participe à l'évaluation des situations individuelles des enfants et de leur famille. Elle partage son diagnostic et ses préconisations auprès de l'Equipe pluridisciplinaire de soutien et assure le lien avec les partenaires de la santé mentale.

Quoi ? L'équipe du Programme de réussite éducative reçoit l'enfant et sa famille lors de deux entretiens. Ces entretiens visent à situer le contexte dans lequel évolue l'enfant afin d'établir une analyse renforcée des besoins de l'enfant et de sa famille.

Étape 4

LA PRÉSENTATION EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN

Qui ? L'équipe du Programme de réussite éducative et l'Equipe pluridisciplinaire de soutien. Cette équipe est composée d'acteurs éducatifs de terrain (psychologues scolaires, directeurs d'établissements scolaires, PMI, CMP, CMPP, Espace des solidarités, assistantes sociales, services enfance et jeunesse, PRIJ, clubs de prévention, Maison de la santé, Maison des parents).

Quoi ? La situation est exposée de façon anonyme à l'EPS. Cette dernière analyse et évalue les besoins de l'enfant, préconise des objectifs de parcours et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille...

Étape 5

LE PARCOURS ET LE SUIVI

Qui ? L'équipe du PRE, la famille et l'enfant.

Quoi ? Une fois les préconisations et objectifs de parcours exposés et acceptés par l'enfant et sa famille, le référent de parcours va mettre en place des actions, par exemple :

- **Accompagnement** de l'enfant et/ou la famille vers les partenaires sociaux ou institutionnels (EDS, CCAS, préfectures,

accès aux droits).

- **Orientation** vers des partenaires proposant des actions socio-culturelles et/ou sportives,
- **Orientation voire accompagnement** vers des partenaires de santé (dossiers MDPH, CMP, CMPP, orthophonistes, psychomotriciens, bilans).
- **Accompagnements et soutiens** collectifs ou individuels à la scolarité.
- **Accompagnement à la parentalité** (Maison des parents, temps d'échanges pratiques).

Les enfants et familles sont rencontrées régulièrement par les référents et des évaluations de parcours sont faites tous les 4 mois.

Étape 6

LA FIN DE PARCOURS

Quoi ? Après une évaluation fine et précise des progrès de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire, en accord avec la famille et son enfant décidera de la sortie du dispositif. La prise en charge étant basée sur un engagement volontaire, à tout moment la famille a la possibilité d'y mettre fin. Dans ce cas, elle en informe la référente de parcours qui formalisera cette demande par un courrier de fin de parcours.

La confidentialité

Pour assurer la prise en charge d'un enfant et de sa famille, les professionnels socio-éducatifs, membres de l'équipe pluridisciplinaire auront besoin d'échanger des informations sur eux, et ce au-delà de la notion de secret professionnel. L'article L226-2-2 du code de l'action sociale et des familles fait mention de l'autorisation de «partager (...) des informations à caractère secret». Le Programme de réussite éducative se situe dans le cadre juridique du secret professionnel, du respect des droits de la vie privée de l'enfant et de l'adulte. L'échange d'informations entre acteurs du PRE doit être clairement cadré au nom du droit régissant les libertés individuelles et l'intégrité du jeune et de sa famille. C'est pourquoi, une charte de confidentialité a été co-écrite par les partenaires membres du comité de pilotage (monsieur le maire, l'adjoint au maire chargé de l'éducation, la restauration scolaire, la vie périscolaire, l'Enfance, la Petite enfance, la Citoyenneté, la Politique de la ville, le Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville, l'Éducation nationale). Cet accord de confidentialité est une garantie pour partager les informations entre partenaires.

Cette charte de confidentialité est signée par tout acteur qui interviendra auprès d'enfants au titre du PRE.

Votre contact :

Emeline MARTINS DA SILVA
Coordinatrice PRE
Tél. : 01 45 59 21 16
07 78 87 41 32
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94807 Villejuif Cedex
Courriel : e-martins@villejuif.fr